

Des compétences au cœur de vos projets

Juillet 2010 • Numéro 6



Lettre d'infos de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation



On aimerait bien...

... Etre porteurs de bonnes nouvelles, et vous dire : « dans notre branche, les fonds de la formation sont en pleine forme. »

On adorerait ajouter « contrairement aux inquiétudes que nous exprimions dans l'édito d'octobre 2008, l'avenir s'annonce radieux et nous allons pouvoir continuer à financer toutes les demandes qui arriveront. »

Mais si on vous disait ça, on ne serait pas honnêtes. Et si vous avez ouvert les derniers courriers en provenance de la CPNEF ou lu la lettre électronique, vous avez noté que pour le 2^{ème} semestre, de sérieuses restrictions s'appliqueront quant à la prise en charge des périodes de professionnalisation ou du DIF principalement. A la fin du mois de mai, la totalité de l'enveloppe professionnalisation étant utilisée, nous avons du prendre des mesures exceptionnelles pour continuer à financer un dispositif qui nous semble essentiel pour la qualification des salariés. Ces mesures sont temporaires et applicables jusqu'à la fin de l'année 2010 mais il faut penser à des solutions pérennes.

Cet été, la CPNEF se réunira 2 jours pour réfléchir aux mesures à prendre dans les prochaines années. Des choix seront donc à faire : à moyens égaux (fournis intégralement par la cotisation que vous versez à Habitat Formation, 2,1% de la masse salariale de votre structure), les possibilités de prise en charge de formations s'amenuisent.

Si on regarde l'évolution des 8 dernières années, on se rend compte que l'Etat a de véritables projets concernant la formation continue. En 2003, il décide (en accord avec les partenaires sociaux) qu'il est important que le concept de forma-

tion tout au long de la vie se concrétise, et met en place le DIF. En 2009, crise oblige, les objectifs sont différents, il s'agit d'apporter un soutien aux publics les plus fragilisés et les moins formés pour les aider à se qualifier. Comment ? En créant un fonds (le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels) par le biais d'une partie des contributions des entreprises versées aux OPCA. Les intentions et principes sont intéressants, et on ne peut qu'y adhérer. Sauf que... les fonds de la formation fonctionnent en système de vases communicants : tout nouveau dispositif et tout nouveau public, qui doivent être financés, le sont au détriment d'autres dispositifs ou d'autres publics, à moins d'augmenter la contribution des associations. Chose qui semble impensable à l'heure qu'il est.

Sans présager des résultats des deux jours de discussion des partenaires sociaux, il y a fort à parier que nous rétrécirons l'entonnoir. Nous prioriserons d'une manière plus drastique, au regard des besoins de la branche, les formations qui seront prises en charge à partir de janvier 2011, notamment dans le cadre de la professionnalisation.

La formation pour chacun tout au long de la vie est un droit, mais personne ne nous a encore donné la recette pour que cette affirmation passe du statut de vœu pieu à celui de réalité.

Une bonne nouvelle cependant : dans notre branche, beaucoup de personnes se forment, ceci expliquant cela...

Joëlle Garelo,
Présidente de la CPNEF,
SNAEC SO

> Agenda



Comme chaque année, les entretiens individuels se dérouleront au mois de septembre

Comme chaque année, les entretiens individuels se dérouleront au mois de septembre. Cet échange entre l'employeur et le salarié est un temps privilégié pour faire un point sur les compétences de ce dernier et peut-être sa nécessaire évolution. C'est par conséquent le moment idéal pour aborder ensemble les questions de formation.

Alors que vous soyez salarié ou employeur, n'hésitez pas à en discuter : un projet personnel peut être en adéquation avec le projet de l'association et l'envoi en formation peut parfois donner un nouveau souffle aux activités menées.

> Sommaire



Focus métiers 2
Témoignage
Auxiliaire de puériculture

Point de vue 2
ACEPP et FCSF : le contexte
actuel de la petite enfance

Du côté des régions 3
Vos relais à la loupe

Observatoire 3
• *Le secteur « petite enfance »*
• *La déclinaison régionale*
de la Note de cadrage
• *L'évolution du métier d'animateur*

Zoom sur... 4
Professionnalisation :
limitations des conditions d'accès

Actualités CPNEF 4
Chantiers en cours



Auxiliaire de puériculture

Rencontre avec Corinne MEYNIER-BADIN auxiliaire de puériculture depuis 15 ans, au sein de la crèche « Couleurs du monde », attachée au centre social George Levy, quartier de la Grapinière, à Vaulx en Velin.

Corinne est déléguée par le centre comme « Accueillante » une fois par semaine dans un lieu d'accueil parents-enfants ouvert par la ville dans le cadre du contrat petite enfance. Ceci lui permet d'avoir un autre regard sur les parents et de mieux comprendre leurs difficultés à assumer leur rôle.

Corinne, pourquoi as-tu choisi le métier d'auxiliaire puéricultrice ?

Ma mère est elle-même auxiliaire. J'ai toujours aimé les enfants, mais cela ne suffit pas : c'est le côté social et le travail avec les familles qui m'a intéressée au premier plan. Même si ce n'est pas vraiment le rôle d'une auxiliaire, cela me plaît de participer à la prévention santé, maltraitance et au soutien des familles.

Quel est ton parcours de formation ?

J'ai quitté l'école en fin de 5^{ème}. Ensuite, je suis allée en Lycée Professionnel pour préparer un CAP d'employée technique de collectivité. Au bout de la 1^{ère} année, j'ai passé le concours d'auxiliaire mais je l'ai raté. Même résultat au bout de la 2^{ème} année ! Je suis alors entrée dans un autre lycée professionnel pour faire une formation d'auxiliaire de vie. J'ai retenté le concours, et cette fois je l'ai réussi. La persévérance a du bon. Je suis alors rentrée en formation à l'Idéf (qui n'existe plus).

Comment envisages-tu ton avenir ?

J'ai passé le concours pour entrer en formation d'éducatrice de jeunes enfants, j'attends les résultats. Si jamais je ne l'ai pas, je ne sais pas si je le retenterais une autre fois, car il est ouvert seulement tous les 3 ans, et je serais alors peut-être trop vieille et aurais peut-être perdu la pêche... J'ai 39 ans. En tous les cas, je ne prendrai pas une direction avec ce diplôme si je l'ai, ce qui m'intéresse, c'est le terrain et l'éducatif.

Point de vue



Le contexte actuel

Point de vue des fédérations (ACEPP et FCSF)



ACEPP

L'ACEPP est un réseau de lieux d'accueil petite enfance, d'initiatives parentales plaçant l'enfant au cœur des projets s'appuyant sur la coopération et la coéducation entre parents et professionnels. Notre mouvement parental, éducatif et citoyen s'inscrit dans les valeurs de l'éducation populaire, de l'économie sociale et solidaire, du développement social local.



ACEPP

Nous sommes inquiets, les projets réduisent l'accueil à la garde d'enfants. Le monde change, se questionne sur son avenir social, l'éducation se doit d'évoluer, se développer. Pourtant il convient de ne pas céder au vent de marchandisation et de reconnaître la nécessaire professionnalisation et valorisation des métiers de la petite enfance.

Les textes en cours mettent en péril la qualité d'accueil de l'enfant, l'emploi et les conditions de travail des professionnels :

- Le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 réforme l'accueil collectif : plus d'enfants accueillis par des professionnels moins qualifiés.
- Des formes de garde collective sans norme : Les maisons d'assistants maternels (16 enfants dans un local pour 4 adultes sans expérience avec 30 heures de formation sans forme de régulation) ; Les jardins d'éveil accueillant des enfants de 0 à 6 ans.

- La fin de la scolarisation à deux ans : en 2009, le nombre d'enfants scolarisés de deux ans est revenu au niveau des années 80. Plus de 80.000 places d'accueil ont disparu, avec elles la gratuité pour les familles.
- L'accueil collectif inclus dans la « directive service » : l'Etat français ouvre la possibilité au marché de réguler et définir à terme la qualité de l'accueil collectif. L'accueil du jeune enfant doit il s'effectuer selon des modes opératoires uniformisés, standardisés, selon des méthodes visant à rationaliser, compresser les coûts comme les salaires des professionnels ?
- La multiplication des Délégations de Service Public par les municipalités qui mettent en concurrence les opérateurs gestionnaires plaçant ainsi l'accueil des enfants au même rang que le service des repas de cantine occultant tous les apports d'une association (lien social, entraide familiale, solidarité).

L'ACEPP active, souhaite contribuer à toutes les réformes ambitieuses (plan métier Petite Enfance, Espoir banlieues...) avec la FCSF, l'Uniopss, « Pas de bébés à la consigne » ; « Etats généreux » ; « Grandir ensemble »...

L'ACEPP appelle à la mobilisation de tous pour définir une nouvelle politique d'accueil dans le cadre d'un « Manifeste : reconsidérons la valeur de l'enfant ».

➤ En savoir plus : www.acepp.asso.fr



En ce début de second semestre, l'Observatoire de l'emploi et de la formation finalise trois thèmes d'études :

Le secteur « petite enfance »

A la rentrée, vous recevrez la dernière étude thématique qui porte sur le secteur petite enfance. Plusieurs questions sont abordées :

- Quand et comment sont apparues les premières crèches ?
- Quels sont les différents types d'établissements existants aujourd'hui en France ?
- Comment est organisé ce secteur professionnel ?
- Quels sont les conditions d'emploi des salariés du secteur dans notre branche professionnelle ?
- Comment s'y fait la formation continue ?

La déclinaison régionale de la Note de cadrage

Chaque année, une note de cadrage nationale sur l'emploi et la formation est réalisée (elle vous a été adressée en décembre 2009), et pour certaines éditions, les chiffres clés au niveau régional sont déclinés.

Cette année est déterminante puisque les données 2008 sont les premières à inclure autant d'établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE). Chaque région pour lesquelles le nombre d'associations répondantes est suffisant pourra ainsi disposer d'un panorama de l'emploi et de la formation des centres sociaux et des EAJE. Les régions concernées sont les suivantes : Aquitaine, Bourgogne, Bretagne, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, PACA, Pays de Loire, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes.

L'évolution du métier d'animateur

L'étude prospective sur l'évolution du métier d'animateur se poursuit et évolue à chaque étape.

Nous avons dans un premier temps organisé une dizaine de tables rondes avec des animateurs et des directeurs afin de déterminer avec eux les facteurs internes et externes ainsi que les évolutions en cours qui impactent le métier d'animateur. Dans un deuxième temps, nous sommes revenus avec des membres du réseau des centres sociaux (référénts régionaux et membres de la FCSF) sur les évolutions qui se dessinent actuellement et sur la façon dont elles vont avoir une incidence, non seulement sur le métier d'animateur, mais également sur l'ensemble de la branche (et notamment les fonctions de direction).

Ces échanges et observations vont enfin dans un dernier temps être présentés à la CPNEF afin de s'inscrire dans une réflexion globale qu'elle et ses partenaires mènent sur l'identité de la branche.

Le reste du second semestre sera en grande partie consacré à l'élaboration et la publication de la note de cadrage 2009. Les questionnaires que les associations nous ont retournés sont actuellement en cours de saisie.

de la petite enfance

FCSF

Un nombre important de centres sociaux (environ 60% selon l'Observatoire de l'emploi et de la formation de la branche) intègrent dans leur projet un accueil spécifique Petite Enfance : halte garderie, crèche, multi-accueil, ludothèque. Ils sont bien entendus concernés par le respect de la réglementation en vigueur et les évolutions de celle-ci.



Cet accueil de la Petite Enfance est une des dimensions du développement du lien social et familial sur le territoire du centre. Il s'inscrit dans un projet caractérisé par le développement social participatif et la coopération avec d'autres acteurs porteurs de valeurs d'Education Populaire : apprendre ensemble, mise en confiance et valorisation des parents, implication de ces derniers dans la conduite des actions.

Dans certaines régions, des liens existent entre Fédérations et réseaux d'acteurs de la Petite Enfance. Ainsi, en Nord-Pas de Calais, les Fédérations départementales ont développé des partenariats actifs :

- co-animation avec Colline-ACEPP du REAPP62 (Réseau d'appui à la parentalité),
- participation au Collectif Régional Petite Enfance : « Qualité pour tous » constitué en 2009 à la suite de la publication du Rapport Tabarot,
- participation à l'écriture du Livre Blanc réalisé par le Collectif.

Après avoir mis en lumière les « bonnes pratiques » permises par des équipes qualifiées et en nombre adapté aux besoins des enfants, l'ensemble des partenaires se prononce sur l'importance de préserver des modalités d'accueil et d'accompagnement visant le développement harmonieux de chaque enfant mais aussi la promotion des actions visant à optimiser les compétences des professionnels.

A l'échelle nationale, la FCSF a réactivé en 2009 le chantier Education. Outre l'appui à la qualification des pratiques des centres, il marque l'importance de participer aux démarches inter-associatives nationales en cours sur les questions éducatives. Les animateurs du chantier (Pascal Aubert, administrateur national et Benjamin Pierron, référent opérationnel) participent aux côtés de Centres sociaux et de l'ACEPP notamment, à la recherche-action IRDSU/Atd Quart Monde: " En associant les parents, tous les enfants peuvent réussir ".

Au cours des dernières semaines, le Bureau de la FCSF a rencontré Isabelle Alix, Présidente de l'ACEPP. Les évolutions impactant les associations d'accueil de la Petite Enfance ont été largement abordées à cette occasion. Plusieurs axes de coopération entre les 2 mouvements ont été identifiés et feront l'objet d'approfondissements à court terme. ■

➤ En savoir plus : www.centres-sociaux.fr

Du côté des régions

Des référents régionaux qui vous accompagnent...

Depuis quelques années, notre branche professionnelle a mis en place un réseau de référents régionaux. Ils sont chargés de vous accompagner dans le montage d'actions de formation collectives, notamment au travers des dispositifs cofinancés par l'Etat et la branche tels que les dossiers d'Engagement Développement des Emplois et des Compétences (EDEC). Les chefs de projets régionaux sont aussi des relais essentiels à l'enrichissement de la réflexion de la CPNEF Voici les coordonnées de vos contacts dans votre région :

Aquitaine : Smail M'Raim
smailmraim@wanadoo.fr
Bourgogne : Charline Moreau
cmoreau.fcs58@orange.fr
Bretagne : Bernard Bailly
fcsb@wanadoo.fr

Champagne-Ardenne : Claude Rodicq
fdcsao8@wanadoo.fr
Ile de France : Corinne Morelli
fd91-94corinne.morelli@wanadoo.fr
Languedoc-Roussillon : Jean-Luc Grolleau
federation.csx.lr@wanadoo.fr
Lorraine : Martine Gerville
martine.gerville@wanadoo.fr
Nord Pas de Calais :
Pascal Matot : pascal.matot@nordnet.fr
Pays de la Loire : Noëlle Moreau
nmoreau.federation.csx44@orange.fr
Poitou-Charentes : Jean-Luc Grosbois
edec.ureco@voila.fr
Provence Alpes Côte d'Azur : Michel Deneux
ucs.bdr.michel@wanadoo.fr
Rhône-Alpes : Manu Bodinier
mb@rhone-alpes.centres-sociaux.org



Quelques chantiers en cours...

- 1 ► Négociation d'un nouvel accord sur la formation suite aux problématiques concernant les fonds de la formation mais également suite à la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie (cf. article « ZOOM SUR » ci-contre) ;
- 2 ► Des réflexions sont en cours pour étudier l'opportunité ou non des dispositifs en apprentissage au sein de notre branche ;
- 3 ► Finalisation de différentes études notamment sur la petite enfance, l'évolution du métier d'animateur et le partage de l'emploi ;
- 4 ► Refonte du site internet suite à la validation du cahier des charges, le travail de conception va débuter. La nouvelle version devrait donc être mise en ligne à la fin de l'année.

CPNEF - SNAECSO : 18/22 avenue Eugène Thomas
• 94276 LE KREMLIN BICETRE - Tél. 01.58.46.13.45 • Syndicat employeur : SNAECSO - Syndicats de salariés : CFDT (Fédération nationale des services de santé et des services sociaux) - USPAOC CGT (Fédération nationale des syndicats du spectacle, de l'audiovisuel et de l'action culturelle) - CFIC (Fédération nationale des syndicats chrétiens des services de santé et services sociaux) - FO (Fédération nationale de l'action sociale) - CFECGC (Fédération française des professions de santé et de l'action sociale CNTS Action sociale) • Directrice de la rédaction : Joëlle Garello • Rédactrice en chef : Aurélie Rossi • Rédacteurs : Anne Le Restif, Aurélie Rossi, Béatrice Thiphaine, Joëlle Garello, Corinne Meynier-Badin, Sidonie Morchoine, Dominique Garet • Conception graphique : Monarque Evolution
• Impression : Direct Impression • Tirage : 3 500 exemplaires • Dépôt légal : juillet 2010 • ISSN 1966-933X

Zoom sur...



Professionnalisation : limitations des conditions d'accès

Compte-tenu des problématiques liées au financement des dispositifs de professionnalisation, la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation (CPNEF) a dû prendre des mesures pour limiter l'accès à différents dispositifs

Pour rappel, la contribution versée par les associations tous les ans au titre de la professionnalisation à Habitat Formation sert à financer : les contrats et périodes de professionnalisation, les formations de tuteur et l'aide à la fonction tutorale qui y sont liées ainsi que les demandes de DIF (Droit Individuel à la Formation) considérées comme prioritaires par la branche professionnelle.

Au 31 mai 2010, Habitat Formation avait reçu des demandes de financement représentant 107% du montant total de la collecte « professionnalisation » de notre branche. Cela représente une croissance de 115% au regard de la même période en 2009.

Cette augmentation est essentiellement due au financement des demandes de DIF qui croissent de manière exponentielle depuis le début de l'année.

Habitat Formation a demandé à la CPNEF de trouver des solutions pour continuer à financer des dispositifs de professionnalisation des salariés en 2010.

C'est pourquoi différentes mesures ont été prises. Au travers de celles-ci, la CPNEF a souhaité privilégier les contrats et périodes de professionnalisation diplômants.

1 Aussi, à compter du 1^{er} juillet 2010 jusqu'au 31 décembre 2010 :

Une enveloppe de fonds exceptionnels est mise en place pour financer :

- Les contrats de professionnalisation dans les conditions actuelles prévues par l'annexe 2 de la convention collective nationale. Les forfaits de prise en charge prévus s'appliqueront à l'ensemble des contrats de professionnalisation y compris lorsque le salarié bénéficie des minima sociaux (RSA, ASS, AAH) ou qu'il a bénéficié du CUI,
- Les périodes de professionnalisation permettant l'obtention d'une qualification définie comme prioritaire pour la branche. Seules

les heures de formation théorique seront prises en charge à hauteur de 12€ de l'heure. Cette mesure est applicable à l'ensemble des bénéficiaires y compris lorsqu'il s'agit d'un salarié en CUI,

- Les heures de DIF mobilisées dans le cadre d'une période de professionnalisation prioritaire ou pour la réalisation d'une formation dans le cadre d'un congé validation des acquis de l'expérience, au coût pédagogique réel dans la limite de 18€.

2 **Toute autre demande de DIF ne sera pas financable sur la professionnalisation.** Les DIF pourront cependant faire l'objet d'une prise en charge sur votre plan de formation dans la limite des droits ouverts pour l'année 2010.

3 **L'aide à la fonction tutorale** liée à la conclusion d'un contrat ou d'une période ne sera plus financée.

4 **Les formations de tuteur ne seront plus imputées sur la professionnalisation.** Elles pourront être prises en charge sur les droits ouverts au titre du plan de formation 2010 de votre association.

Il s'agit bien de mesures d'urgence temporaires applicables jusqu'à la fin de l'année. Afin d'éviter que cette situation ne se reproduise, les partenaires sociaux vont pendant l'été étudier les différents dispositifs de professionnalisation et leur impact. L'objectif sera d'aboutir à un nouvel accord de branche sur la formation. Cet accord permettrait également d'actualiser le texte conventionnel et de l'adapter aux nouvelles dispositions introduites par la loi du 24 novembre 2009 relatives à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie. Nous ne manquerons pas de vous informer des modifications que cela entraînera.



A vous de jouer...

Si vous souhaitez réagir sur un article, nous donner votre avis sur cette lettre d'information ou encore si vous voulez nous faire part de vos idées sur des thèmes, vous pouvez nous contacter à : reagir@cpnef.com

Pour télécharger la lettre d'informations : www.cpnef.com